

Déclaration
2021

Guide de l'utilisateur

PORTAIL DU RÉGIME DE
COMPENSATION POUR LA
COLLECTE SÉLECTIVE DES
MATIÈRES RECYCLABLES



Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	Rôles.....	3
2.1.	Rôle de l'administrateur.....	3
2.2.	Rôle de l'approbateur.....	3
2.3.	Rôle du répondant.....	4
3.	Navigateurs compatibles.....	4
4.	Documents nécessaires pour compléter le Portail.....	4
5.	Connexion au Portail.....	6
6.	Mot de passe oublié.....	6
7.	Modifier le mot de passe.....	7
8.	Modifier mes informations.....	9
9.	Menu et navigation.....	11
10.	Création et modification des utilisateurs.....	12
11.	Déclaration des compétences.....	15
11.1.	Pour une municipalité.....	15
11.2.	Pour une MRC, une Régie ou une entente intermunicipale.....	19
12.	Déclaration.....	22
13.1.	Section Service résidentiel.....	23
13.2.	Section ICI.....	25
13.3.	Section Tonnage.....	26
13.4.	Section Coût net.....	28
13.5.	Section Déchets.....	30
13.6.	Section Compétences.....	32
13.	Soumission de la déclaration.....	33
14.	Utilisateur avec plusieurs déclarations.....	34
15.	Historique.....	35
16.	Références.....	36
17.	Aide.....	37



1. Introduction

Le Portail du Régime de compensation permet de recueillir tous les renseignements relatifs à la collecte sélective des matières recyclables auprès des organismes municipaux (municipalités, municipalités régionales de comté (MRC) et régies intermunicipales) du Québec. Une fois validés par une personne responsable au sein de l'organisme municipal détenant la compétence, et par le vérificateur des programmes de RECYC-QUÉBEC, ces renseignements serviront, entre autres, à calculer les compensations relatives à la collecte sélective des matières recyclables. Ces dernières seront versées aux organismes municipaux en vertu du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis afin d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*.

Les renseignements recherchés portent sur les activités de collecte sélective des matières recyclables et de collecte des déchets, notamment :

- Le type et le nombre d'unités desservies, qu'elles soient résidentielles ou ICI;
- Les quantités de matières récupérées et éliminées;
- Le coût de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement de la collecte sélective (de porte en porte et par apport volontaire).

Le présent guide a été préparé pour faciliter la démarche de déclaration des données.

Les captures d'écran de ce guide sont basées sur la déclaration 2020, mais elles s'appliquent également pour la déclaration 2021. Il faut mentionner que les années apparaissant sur les captures d'écran ne sont donc pas celles relatives à la déclaration 2021.

2. Rôles

2.1. RÔLE DE L'ADMINISTRATEUR

L'administrateur peut :

- Préciser les compétences relatives à la collecte sélective des matières recyclables de son organisation pour l'année visée;
- Créer une déclaration;
- Modifier et enregistrer une déclaration;
- Soumettre une déclaration;
- Gérer les utilisateurs de son organisation.

À noter que l'administrateur possède tous les droits.

2.2. RÔLE DE L'APPROBATEUR

L'approbateur peut :

- Préciser les compétences relatives à la collecte sélective des matières recyclables de son organisation pour l'année visée;



- Créer une déclaration;
- Modifier et enregistrer une déclaration;
- Soumettre une déclaration.

2.3. RÔLE DU RÉPONDANT

Le répondant peut :

- Préciser les compétences relatives à la collecte sélective des matières recyclables de son organisation pour l'année visée;
- Créer une déclaration;
- Modifier et enregistrer une déclaration.

3. Navigateurs compatibles

Veuillez noter que le portail est compatible avec les navigateurs suivants :

- Google Chrome : <https://www.google.com/chrome/>
- Firefox : <https://www.mozilla.org/fr/firefox/new/>
- Brave : <https://brave.com/fr/download/>
- Microsoft Edge : <https://www.microsoft.com/en-us/edge>

4. Documents nécessaires pour compléter le Portail

Ententes et contrats, résolutions (pour les compétences)

- Avec d'autres municipalités, une MRC ou une Régie;
- Avec un organisme à but non lucratif, un individu;
- Avec un entrepreneur privé;
- Résolutions de conseil approuvant l'octroi de contrats et d'ententes.

Si des contrats sont venus à terme pendant la période de déclaration visée, assurez-vous d'avoir tous les documents nécessaires.

Factures et paiements de service

- Factures pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement pour la période de déclaration visée;
- Détails des ajustements s'il y a lieu (pénalités, nombre d'unités desservies, etc.);
- Relevé de paiement d'une ristourne sur le prix de vente s'il y a lieu;
- Registre des revenus de vente des matières recyclables.



Offre de services

- Tous les détails concernant les unités desservies : unifamiliales, multiplex, ICI, aires publiques, évènements spéciaux, édifices municipaux; le nombre d'unités desservies, le type et le nombre d'équipements fournis, etc.

Apport volontaire (Cloches ou conteneurs, écocentres, parcs à conteneurs)

- Contrats ou ententes de services pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables;
- Factures pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement.
- **NE SONT PAS ADMISSIBLES** : les factures d'achat ou de location d'équipement (bacs, conteneurs, cloches).

Rendement

- Les relevés de tonnage des matières recyclables collectées dans l'année de déclaration visée (de porte en porte et par apport volontaire);
- Les relevés de tonnage des déchets collectés pour l'année de déclaration visée.

Si vous exploitez un service de collecte ou un centre de tri

- État des revenus et dépenses pour la période de déclaration visée ou document pour le coût des opérations;
- Tableau des amortissements des actifs (immeubles, équipements fixes et roulants, rénovations) ou autres registres comportant les coûts d'achat, valeurs résiduelles et amortissements annuels;
- Informations liées à la proportion des différentes clientèles (résidentielle interne, externe, ICI), répartition des tonnages entrants ou registre des heures de travail par type de clientèle;
- Journal des ventes ou autre document de revenus des opérations;
- Documents liés aux subventions salariales, subventions du programme de soutien aux centres de tri de la collecte sélective ou autres subventions.



5. Connexion au Portail

Un nouveau lien est disponible pour accéder au portail : <https://rcsm.recyc-quebec.gouv.qc.ca>

Pour accéder au Portail, entrez votre courriel et votre mot de passe de l'an dernier.



Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

[➔ S'identifier](#)

S'identifier.

Courriel

Mot de
passe

Se connecter

[Mot de passe oublié ?](#)

© 2020 - RECYS-QUÉBEC

6. Mot de passe oublié

En cas d'oubli de votre mot de passe, cliquez sur l'option « Mot de passe oublié ? », vous recevrez un lien par courriel qui vous permettra de choisir un nouveau mot de passe.

Ce lien est valide pour une durée de 24 heures.



7. Modifier le mot de passe

Dans le menu déroulant identifié par votre courriel, situé en haut à droite de votre écran, vous trouverez un lien pour modifier votre mot de passe.

RECYC-QUÉBEC Québec

Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

123456 Organisme municipal

Dossier

abc@organisme.ca

- Modifier mes informations
- Modifier le mot de passe
- Se déconnecter

Tableau de bord Organisme municipal

Compétences 2019

Statut : **Non soumises ou non confirmées**

Déclaration 2019

Statut : **Indéfini**

Utilisateurs

1 utilisateur(s) relié(s) à cet organisme.

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

Votre mot de passe doit respecter les critères suivants :

- Contenir au moins une lettre minuscule
- Contenir au moins une lettre en majuscule
- Contenir au moins un chiffre
- Contenir au moins un caractère spécial (!@#\$%^&* _-+=)
- Contenir entre 8 et 20 caractères

Lors de la création du mot de passe, les utilisateurs doivent choisir une question de sécurité parmi les choix proposés et indiquer la réponse à la question choisie. Ceci permettra au système de les reconnaître lorsque ceux-ci auront oublié leur mot de passe.





123456 Organisme municipal

Dossier

Modifier le mot de passe.

Informations concernant la création ou la modification du mot de passe :

- doit contenir au moins une lettre minuscule
- doit contenir au moins une lettre majuscule
- doit contenir au moins un chiffre
- doit contenir au moins un caractère spécial
- le premier et le dernier caractère ne doivent pas être des chiffres
- doit être compris entre 8 et 20 caractères

Mot de passe actuel

**Nouveau mot de
passe**

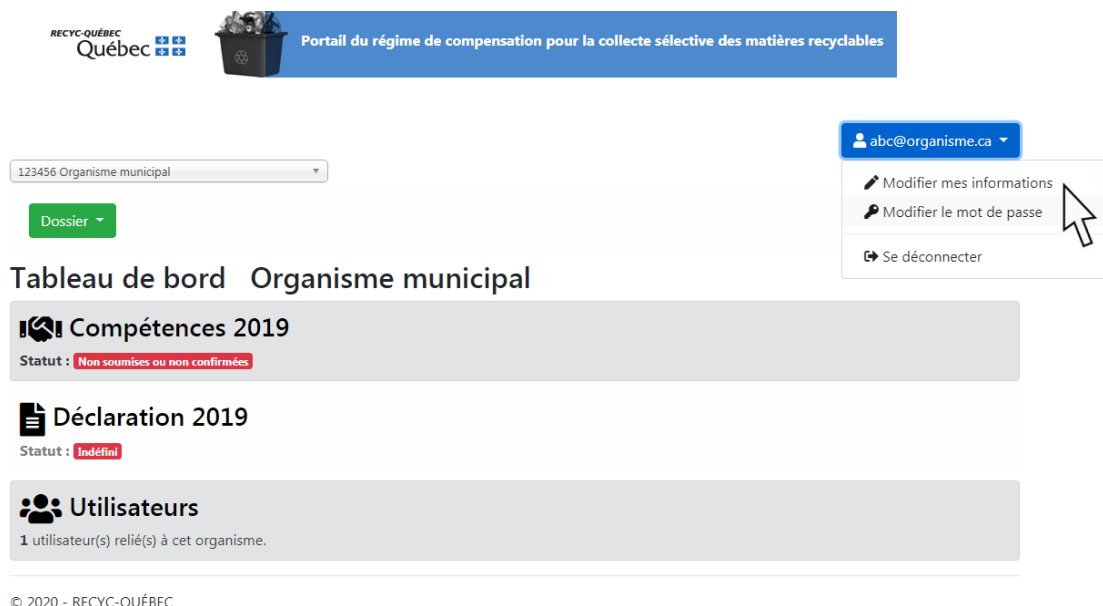
**Confirmation
nouveau mot passe**


Sauvegarder



8. Modifier mes informations

Dans le menu déroulant identifié par votre courriel, situé en haut à droite de votre écran, vous trouverez un lien pour modifier vos informations.



RECYC-QUÉBEC Québec  Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

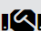
123456 Organisme municipal


Dossier


abc@organisme.ca

- Modifier mes informations
- Modifier le mot de passe
- Se déconnecter

Tableau de bord Organisme municipal

 **Compétences 2019**
Statut : **Non soumises ou non confirmées**

 **Déclaration 2019**
Statut : **Indéfini**

 **Utilisateurs**
1 utilisateur(s) relié(s) à cet organisme.

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

Comme l'adresse courriel est votre identifiant d'utilisateur, il n'est pas possible de la changer.

En cas de changement d'adresse courriel d'un compte administrateur, vous devrez communiquer avec RECYC-QUÉBEC au 514-352-5002 poste 2279 ou par courriel au portailamr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

En cas de changement d'adresse courriel d'un compte approuvateur ou répondant, l'administrateur peut créer un nouveau compte et rendre inactif le compte désuet.





123456 Organisme municipal

Dossier

Modifier mes informations

Prénom

Prénom

Nom

Nom

Courriel

abc@organisme.ca

Téléphone

(555) 123-4567

Poste

1234

Sauvegarder



9. Menu et navigation

Le menu permettant de naviguer entre les différentes sections du portail est situé en haut à gauche de la page et est identifié par un bouton vert « Dossier ».



Tableau de bord : Ce menu vous permet d'avoir une vue d'ensemble de l'avancement de votre déclaration en plus de vous permettre d'atteindre les menus compétences, déclaration et utilisateurs.

Compétences : Ce menu vous permet de déclarer et de valider vos compétences pour l'année de déclaration visée.

Déclaration : Ce menu vous permet de compléter votre déclaration pour l'année de déclaration visée.

Historique : Ce menu vous permet de consulter vos déclarations et documents des années antérieures.

Utilisateurs : Ce menu vous permet de consulter la liste des utilisateurs de votre organisme municipal. Un administrateur pourra créer, modifier ou rendre inactifs les comptes utilisateurs.

Références : Ce menu comporte les informations et liens vers des documents nécessaires pour compléter votre déclaration.

Aide : Ce menu contient les informations pertinentes si vous avez besoin de support avec le Portail et/ou avec la déclaration.



10. Création et modification des utilisateurs

The screenshot shows the user management interface. At the top left is the RECYS-QUÉBEC logo. The main header is a blue bar with the text "Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables". Below this, there is a dropdown menu showing "123456 Organisme municipal" and a user profile button for "abc@organisme.ca". A green "Dossier" button is visible. The main section is titled "Utilisateurs (2)" and includes a "+ Ajouter un utilisateur" button. A legend indicates user statuses: Inactif (red), En attente (orange), Actif (green), and Administrateur (blue). Below the legend, there is a search bar and a table of users. The table has columns for Utilisateur, Courriel, Statut, and Rôle. Two users are listed: one with email bcd@organisme.ca and role Répondant, and another with email abc@organisme.ca and role Administrateur. Both are marked as "Actif". At the bottom, there is a pagination bar showing "Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments" and buttons for "Précédent", "1", and "Suivant".

RECYS-QUÉBEC Québec

Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

abc@organisme.ca

123456 Organisme municipal

Dossier

Utilisateurs (2)

+ Ajouter un utilisateur

● : Inactif ● : En attente ● : Actif ● : Administrateur

Afficher 10 éléments Rechercher :

Utilisateur	Courriel	Statut	Rôle
Prénom Nom	bcd@organisme.ca	● Actif	Répondant
Prénom Nom	abc@organisme.ca	● Actif	Administrateur

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent 1 Suivant

© 2020 - RECYS-QUÉBEC

L'administrateur peut créer des utilisateurs et modifier les informations concernant les utilisateurs de son organisation en tout temps. Il peut aussi rendre un utilisateur inactif.

Pour ajouter des répondants et des approbateurs

En sélectionnant le bouton « Ajouter un utilisateur », l'administrateur pourra inscrire de nouveaux répondants et approbateurs.





123456 Organisme municipal

Dossier

Utilisateurs (2)

+ Ajouter un utilisateur

: Inactif : En attente : Actif : Administrateur

Afficher 10 éléments

Rechercher :

Utilisateur	Courriel	Statut	Rôle	
Prénom Nom	bcd@organisme.ca	Actif	Répondant	
Prénom Nom	abc@organisme.ca	Actif	Administrateur	

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent

1

Suivant

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

En cliquant sur le bouton « Rôle », l'administrateur attribue le rôle de répondant ou d'approbateur à la personne qu'il a identifiée.

Prénom

Nom

Courriel

Confirmation
courriel

Téléphone

Poste

Rôle

Annuler

Sauvegarder

Lorsque l'information est complétée, cliquez sur « Sauvegarder » pour confirmer l'information.



Les nouveaux répondants et approbateurs inscrits par l'administrateur recevront automatiquement par courriel un lien leur permettant de choisir un mot de passe ainsi qu'une question secrète. Ce lien est valide pour une période de 72 heures. Si le lien est expiré, communiquez avec RECYC-QUÉBEC au 514-352-5002 poste 2279 ou par courriel au portailamr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Confirmation

**Votre courriel est maintenant vérifié.
Vous pouvez modifier votre mot de passe.**

Mot de passe

Confirmation mot
de passe

Question de sécurité

Réponse de sécurité

Annuler

Sauvegarder

© 2020 - RECYC-QUÉBEC



Pour modifier ou mettre à jour les informations concernant un répondant ou un approbateur

En sélectionnant le l'icône en forme de crayon, l'administrateur pourra apporter les modifications et mettre à jour les informations concernant les répondants et les approbateurs de son organisation.

RECYC-QUÉBEC Québec

Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

abc@organisme.ca

123456 Organisme municipal

Dossier

Utilisateurs (4)

+ Ajouter un utilisateur

👤 : Inactif 🟡 : En attente 🟢 : Actif 👤 : Administrateur

Afficher 10 éléments Rechercher :

Utilisateur	Courriel	Statut	Rôle
Prénom Nom	cde@organisme.ca	Actif	Approbateur
Prénom Nom	abc@organisme.ca	Actif	Administrateur
Prénom Nom	def@organisme.ca	En attente	Répondant
Prénom Nom	bcd@organisme.ca	Actif	Répondant

Affichage de l'élément 1 à 4 sur 4 éléments

Précédent 1 Suivant

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

11. Déclaration des compétences

11.1. POUR UNE MUNICIPALITÉ

Un administrateur, un approbateur ou un répondant doit valider les compétences relatives à la collecte sélective des matières recyclables pour sa municipalité pour l'année de déclaration visée.

Il est **possible** que vous n'ayez pas à confirmer vos compétences si celles-ci ont déjà été validées par la MRC ou la régie à qui vous avez délégué vos compétences. Puisque vous êtes liés l'un à l'autre, un seul organisme municipal doit confirmer ses compétences. **Le premier d'entre vous qui validera ses compétences le fera pour l'autre également.**

Dans le menu Compétences, appuyez sur le bouton « Valider vos compétences ». Si vos compétences sont déjà validées par votre MRC ou Régie, ce bouton ne sera pas disponible. Si jamais vos compétences ont été validées par votre MRC ou Régie et qu'elles présentent une erreur, communiquez avec RECYC-QUÉBEC au 514-352-5002 poste 2279 ou par courriel au portailamr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

RECYC-QUÉBEC Québec

Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

123456 Organisme municipal

abc@organisme.ca

Dossier

Compétences

Vos compétences en 2018

Aucune compétence enregistrée.

Vos compétences en 2019

Aucune compétence enregistrée.

Valider vos compétences 2019

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

Si une municipalité n'avait pas soumis de déclaration l'année précédente, celle-ci devra choisir parmi les choix suivants :

- Toutes mes compétences ont été déléguées à un autre organisme;
- J'avais Collecte et Transport et Tri et Conditionnement;
- J'avais Collecte et Transport seulement;
- J'avais Tri et Conditionnement seulement.





123456 Organisme municipal

Dossier

Validation des compétences pour 2019

Votre situation en 2019

Veuillez sélectionner vos compétences en 2019

- Toutes mes compétences ont été déléguées à un autre organisme
- J'avais Collecte et Transport et Tri et Conditionnement
- J'avais Collecte et Transport seulement
- J'avais Tri et Conditionnement seulement

< Retour aux compétences

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

Si la municipalité avait soumis une déclaration l'année précédente, elle devra mentionner si ses compétences ont changé ou non.



123456 Organisme municipal

Dossier

Validation des compétences pour 2019

Votre situation en 2019

En 2019, vos compétences ont-elles changé ?

- Non
- Oui



< Retour aux compétences

© 2020 - RECYC-QUÉBEC



- Si ses compétences n'ont pas changé par rapport à l'année précédente, elle n'aura pas à répondre à d'autres questions concernant ses compétences.
- Si ses compétences ont changé par rapport à l'année précédente, la municipalité devra sélectionner le choix qui s'applique à sa situation. Elle devra également sélectionner l'organisme municipal qui possède la compétence de collecte et de transport et/ou la compétence de tri et de conditionnement ainsi que la date depuis laquelle cette délégation ou prise de compétence s'applique. Si vous n'êtes pas en mesure de sélectionner les organismes auxquelles vous avez octroyé ou desquelles vous avez reçu délégation d'une ou des compétences pour l'année de déclaration, vous devez communiquer avec RECYC-QUÉBEC au 514-352-5002 poste 2279 ou par courriel au portailqmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

The screenshot shows the RECYC-QUÉBEC portal header with the logo and the text "Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables". Below the header, there is a dropdown menu for "123456 Organisme municipal" and a blue button for "abc@organisme.ca". A green "Dossier" button is also visible. The main heading is "Validation des compétences pour 2019", followed by the instruction "Précisez les changements qui ont eu lieu en 2019". There are two main input sections: "Collecte et Transport" with a dropdown menu currently set to "Non délégué", and "Date de délégation" with a date input field and a calendar icon. A note next to the date field says "*Date d'entrée en vigueur de la délégation". A "< Étape précédente" button is located at the bottom left of the form area. The footer of the page indicates "© 2020 - RECYC-QUÉBEC".

Par la suite, un message vous avertira qu'il est possible qu'une résolution vous soit demandée afin de confirmer vos compétences. Cette résolution ne vous sera demandée que si celle-ci est manquante dans les dossiers de RECYC-QUÉBEC ou si elle est échue.





123456 Organisme municipal

Dossier

Validation des compétences pour 2019

À la soumission de votre déclaration, il peut vous être demandé :

- Une copie de la résolution en cours
- La date de fin de la résolution (le cas échéant)

Étape suivante >

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

Vos compétences sont alors validées et vous pouvez créer votre déclaration.

11.2. POUR UNE MRC, UNE RÉGIE OU UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE

Dans le cas d'une MRC, d'une régie ou d'une entente avec une autre municipalité, la page « Compétences » vous permet de visualiser la liste des municipalités membres de votre organisation pour lesquelles vous détenez les compétences en matière de collecte et transport et/ou de tri et conditionnement.

Vous devez vous assurer que le formulaire de déclaration des coûts nets préalablement rempli et approuvé par votre vérificateur externe contient les mêmes noms de municipalités et compétences que celles indiquées dans le Portail.

Il est maintenant possible pour un organisme, tout comme pour une municipalité, de confirmer ses compétences. Si certaines des municipalités associées à votre organisme ont confirmé leurs compétences avant que votre organisme ne l'ait fait, vous verrez les compétences qui vous ont été déléguées par celles-ci. Vous pourrez toutefois confirmer les compétences pour les municipalités ne l'ayant pas fait avant vous. Si jamais vos compétences ont été validées par une municipalité et qu'elles présentent une erreur, communiquez avec RECYC-QUÉBEC au 514-352-5002 poste 2279 ou par courriel au portailqmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Dans la page Compétences, appuyer sur le bouton « Valider vos compétences ».





MRC1234 MRC

Dossier

Compétences

Vos compétences en 2018

Aucune compétence enregistrée.

Vos compétences en 2019

Aucune compétence enregistrée.

Valider vos compétences 2019

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

Confirmez les compétences pour les municipalités auxquelles votre organisme est associé.



MRC1234 MRC

Dossier

Validation des compétences pour 2019 (Étape 2)

Compétences

Sélectionnez vos compétences :

Code	Municipalités	CT	TC
123456	Organisme municipal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Mon regroupement de municipalités est incorrect.

Valider

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

Par la suite, un message vous avertira qu'il est possible qu'une résolution vous soit demandée afin de confirmer vos compétences. Cette résolution ne vous sera demandée que si nous ne l'avons pas à nos dossiers ou si celle-ci est échue.



MRC1234 MRC

Dossier

Validation des compétences pour 2019 (Étape 3)

À la soumission de votre déclaration, il peut vous être demandé :

- Une copie de la résolution en cours
- La date de fin de la résolution (le cas échéant)

Étape suivante >

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

Vous pourrez alors créer vos dossiers pour l'année en cours.

En cas de conflit entre les compétences confirmées par une municipalité associée à votre organisme municipal et les compétences que vous avez confirmées, ce message d'erreur apparaîtra.



MRC1234 MRC

Dossier

Déclaration

Vous devez valider vos compétences afin de faire votre déclaration.

⚠ Vos compétences sont incomplètes ou en conflit.

Aller aux compétences ↑

☎ 514-352-5002 poste:2279

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

Si vous avez fait une erreur en confirmant vos compétences, vous pouvez retourner à la section compétence pour les modifier. Si vous croyez qu'une municipalité a fait une erreur, communiquez avec RECYC-QUÉBEC au 514-352-5002 poste 2279 ou par courriel au portailqmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

12. Déclaration

Vous êtes maintenant dans le formulaire de déclaration pour l'année mentionnée de la compensation en cours.

Vous pouvez naviguer à l'aide des onglets situés en haut du formulaire.

123456 Organisme municipal

Dossier

Déclaration

Service Résidentiel ICI Tonnage **Coût Net** Déchets Compétences

Enregistrer la déclaration

© 2020 - RECYC-QUÉBEC

Nous vous invitons à sauvegarder vos renseignements fréquemment en utilisant le bouton « Enregistrer » situé en bas du formulaire.

Note importante pour la sauvegarde des données

Les données saisies ne seront pas sauvegardées automatiquement et seront perdues si l'utilisateur ne sauvegarde pas en quittant la section déclaration. Un message vous avisant que vous perdrez vos informations apparaîtra.

Pour sauvegarder les renseignements saisis, l'utilisateur **DOIT** absolument cliquer sur le bouton « Enregistrer la déclaration ».

Terminologie

Pour toutes questions concernant les termes utilisés, nous vous prions de vous référer au « Lexique » disponible à la section « Références » du menu de gauche.



13.1. SECTION SERVICE RÉSIDENTIEL

Cette section sert à distinguer les caractéristiques du service de collecte des matières recyclables dans les différentes catégories d'unité d'occupation.

Pour chaque catégorie d'unités d'occupation, vous devez indiquer si le service est offert, préciser le type de collecte (pêle-mêle, séparé ou apport volontaire) ainsi que la fréquence du service de collecte sélective des matières recyclables.

Ensuite, indiquez le nombre de portes sur le territoire pour lequel vous déclarez.

Indiquez enfin le nombre de portes desservies en fonction du type de contenants.

Précisions :

Nombre de portes

Le nombre de portes sur le territoire n'est pas nécessairement le même que celui desservi par la collecte sélective des matières recyclables. Nous parlons ici de nombre de portes et non pas d'adresses civiques.

Type de collecte par « apport volontaire »

Lorsque vous sélectionnez «Apport volontaire» comme type de collecte, inscrivez 0 dans la case précisant le nombre de collectes par année.





123456 Organisme municipal

Dossier

Déclaration

Service Résidentiel ICI Tonnage Coût Net Déchets Compétences

Services

Type d'unité d'occupation	Service offert	Type de collecte	Collectes / année
Unifamiliales	<input type="checkbox"/>	Choisir	
Plex	<input type="checkbox"/>	Choisir	
Multiplex	<input type="checkbox"/>	Choisir	
Saisonniers (Chalets, etc...)	<input type="checkbox"/>	Choisir	

Collectes

Type d'unité d'occupation	Nombre de portes	Manuelle		Semi-mécanisée	Mécanisée		Total desservi
		Sacs	Petits bacs	Bacs roulants	Bacs roulants	Conteneurs	
<small>⚠ Indiquez le nombre de portes desservies par sacs, petits bacs, bacs roulants et conteneurs.</small>							
Unifamiliales							0
Plex							0
Multiplex							0
Saisonniers (Chalets, etc...)							0
	0	0	0	0	0	0	0

Informations complémentaires

Commentaires



B I U

Enregistrer la déclaration



13.2. SECTION ICI

Pour chacune des catégories d'unité du secteur industriel, commercial ou institutionnel (ICI), vous devez indiquer si le service de collecte des matières recyclables est offert.

Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

123456 Organisme municipal abc@organisme.ca

Dossier

Déclaration

[Service Résidentiel](#) **ICI** [Tonnage](#) [Coût Net](#) [Déchets](#) [Compétences](#)

Services

Type d'ICI	Service offert
Commerces	
Commerces en bordure de rue	<input type="checkbox"/>
Commerces en centre d'achat	<input type="checkbox"/>
Institutions	
Écoles primaires et secondaires	<input type="checkbox"/>
Cégeps et Universités	<input type="checkbox"/>
Établissements de soin et de santé(CHSLD, CSSS, etc.)	<input type="checkbox"/>
Édifices municipaux	<input type="checkbox"/>
Édifices gouvernementaux(provincial, fédéral)	<input type="checkbox"/>
Autres institutions	<input type="checkbox"/>
Industries	<input type="checkbox"/>
Aires publiques	<input type="checkbox"/>
Évènements spéciaux	<input type="checkbox"/>

Informations complémentaires

Commentaires

B I U

Enregistrer la déclaration



13.3. SECTION TONNAGE

Le tonnage inscrit doit provenir uniquement des matières recyclables de la collecte sélective et doit être inscrit en tonnes métriques. Ne pas inclure le tonnage provenant de la collecte des déchets, des encombrants, des résidus domestiques dangereux, résidus verts ou tout autres résidus.

Vous devez inscrire la quantité (en tonnes) de matières recyclables collectées. Ce tonnage doit avoir fait l'objet d'une vérification de la part de l'auditeur indépendant. Le tonnage total inscrit ici devra correspondre à celui fourni par l'auditeur dans le rapport de l'auditeur ainsi que dans le formulaire de déclaration « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables ».

Vous pouvez inscrire le tonnage mensuel sur 12 mois ou le tonnage annuel en cochant (ou décochant) la case « Déclarer le tonnage annuel (plutôt que mensuel) ».

Dans la première colonne, vous devez inscrire le tonnage de toutes les matières collectées par le biais du circuit municipal de porte en porte résidentiel, incluant les ICI s'il y a lieu.

Dans la deuxième colonne, vous avez à inscrire un tonnage seulement si un circuit distinct de collecte sélective des matières recyclables est en place pour les ICI.

Dans la troisième colonne, vous devez inscrire le tonnage seulement si votre organisme municipal a un service d'apport volontaire pour les matières recyclables.





abc@organisme.ca

123456 Organisme municipal

Dossier

Déclaration

Service Résidentiel ICI Tonnage Coût Net Déchets Compétences

Collectes

Déclarer le tonnage annuel (plutôt que mensuel)

	Collecte résidentielle (et ICI si inclus)	Collecte dédiée ICI seulement	Apport volontaire (cloche ou autres)	Total
Total tonnage au 31 décembre	0.00	0.00	0.00	0.00

Informations complémentaires

Commentaires

B I U

Enregistrer la déclaration



13.4. SECTION COÛT NET

La collecte sélective des matières recyclables se divise en deux activités :

- 1) Collecte et transport
- 2) Tri et conditionnement

Vous devez inscrire les charges et les revenus, si applicables, pour chacune des deux activités. Ces renseignements figurent sur le formulaire de déclaration « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables » qui a été rempli et approuvé par l'auditeur indépendant.

Des précisions concernant les charges et les revenus sont données dans le document « Questions et Réponses » disponible à la page « Références » du menu « Dossier ».

Vous devez indiquer le nombre de contrats en vigueur sur votre territoire pour l'année de déclaration en cours.

Vous devez également indiquer le ou les centres de tri dans lesquels vos matières recyclables étaient acheminées pour l'année de déclaration en cours. Si vous avez acheminé vos matières à deux centres de tri, veuillez préciser la proportion de matières allant dans l'un ou l'autre des centres de tri. Si vous avez acheminé vos matières à un seul centre de tri, inscrivez 100 dans la colonne « % matières acheminées ». Si vos matières recyclables sont passées par un poste de transbordement avant de se rendre au centre de tri, veuillez le préciser.

Vous devez répondre à quelques questions concernant votre entente avec le centre de tri.

Vous devez obligatoirement joindre **le rapport de l'auditeur indépendant avec sa signature ET le formulaire de déclaration de deux pages intitulé « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables, exercice terminé le 31 décembre 2019 »**. Le modèle de rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le formulaire, qui ont été mis à jour en 2019, sont disponibles dans à la page « références » du menu de gauche.

Pour ce faire, cliquez sur «*Joindre le rapport de l'auditeur indépendant*» pour télécharger le rapport et le formulaire au Portail. Un maximum de 3 fichiers peuvent être joints à la déclaration. Les documents doivent être au format PDF et leur nom ne pas contenir de caractères spéciaux. La taille maximale d'un fichier est de 6 Mo.



123456 Organisme municipal

Dossier

Déclaration

Service Résidentiel ICI Tonnage **Coût Net** Déchets Compétences

Coûts

	Collecte et transport	Tri et conditionnement	Total
Charges	0.00 \$	0.00 \$	0.00
Revenus	0.00 \$	0.00 \$	0.00
Total coût net	0.00 \$	0.00 \$	0.00

Quel était le nombre de contrats en vigueur pour la collecte et le transport sur votre territoire pour l'année de déclaration en cours ?

Centres de tri

Au 1^{er} janvier de l'année de déclaration, vers quel(s) centre(s) de tri vos matières recyclables étaient-elle acheminées ?

Nom du centre de tri	% de matières acheminées	Si les matières passent par un centre de transbordement précisez à quel endroit(Municipalité) ?
Centre de tri principal --	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Centre de tri secondaire --	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Informations sur l'entente

Votre entente prévoit(plusieurs réponses possibles) :

- Un partage des profits sur la vente des matières recyclables
- Un partage des pertes sur la vente des matières recyclables
- Une prise en charge des coûts d'élimination par l'organisme municipal
- Des critères de qualité de la matière

Rapport de l'auditeur indépendant

Joindre le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le formulaire des coûts nets :

- ⚠ Les fichiers doivent être au format PDF.
- ⚠ Les noms de fichier ne doivent pas contenir de caractères spéciaux.
- ⚠ 3 Fichiers maximum.
- ⚠ Taille maximum par fichier : 6 Mo.

Joindre le rapport.



13.5. SECTION DÉCHETS

Pour chaque catégorie d'unités d'occupation, indiquez le nombre de portes sur le territoire pour lequel vous déclarez.

Pour la collecte municipale des **déchets**, indiquez, par catégorie d'immeubles résidentiels, le nombre d'unités d'occupations desservies avec des sacs, des bacs et des conteneurs ainsi que la fréquence de collecte. Le nombre de portes sur le territoire n'est pas nécessairement le même que celui desservi par la collecte des déchets. Nous parlons ici de nombre de portes et non pas d'adresses civiques.

Ensuite, inscrivez le tonnage éliminé. Vous pouvez inscrire le tonnage mensuel sur 12 mois ou le tonnage annuel en cochant (ou décochant) la case « Déclarer le tonnage annuel (plutôt que mensuel) ».

Enfin, veuillez répondre aux questions d'ordre général concernant la collecte des déchets domestiques.





123456 Organisme municipal

Dossier

Déclaration

Service Résidentiel ICI Tonnage Coût Net Déchets Compétences

Collectes

Type d'unité d'occupation	Nombre de portes	Manuelle		Semi-mécanisée	Mécanisée		Total desservi
		Sacs	Petits bacs	Bacs roulants	Bacs roulants	Conteneurs	
⚠ Indiquez le nombre de portes desservies par sacs, petits bacs, bacs roulants et conteneurs.							
Unifamiliales							0
Plex							0
Multiplex							0
Saisonniers(Chalets, etc...)							0
	0	0	0	0	0	0	0

% d'occupation saisonnière

Tonnage

Déclarer le tonnage annuel(plutôt que mensuel)

Déchets domestiques, tonnage éliminé selon les billets de pesées du service municipal.

Total tonnage au 31 décembre :

Informations complémentaires(Cocher les réponses appropriées)

Vous avez une quantité limite de déchets acceptés par la collecte municipale en bordure de rue pour :

- Résidentiel
- Industries
- Commerces
- Institution
- Vous avez un règlement municipal excluant certaines matières de déchets
- Vous avez un système de tarification à l'acte pour le secteur résidentiel
- Vous offrez un service d'apport volontaire des déchets
- Les collectes des déchets et de matières recyclables s'effectuent le même jour

Commentaires

B I U

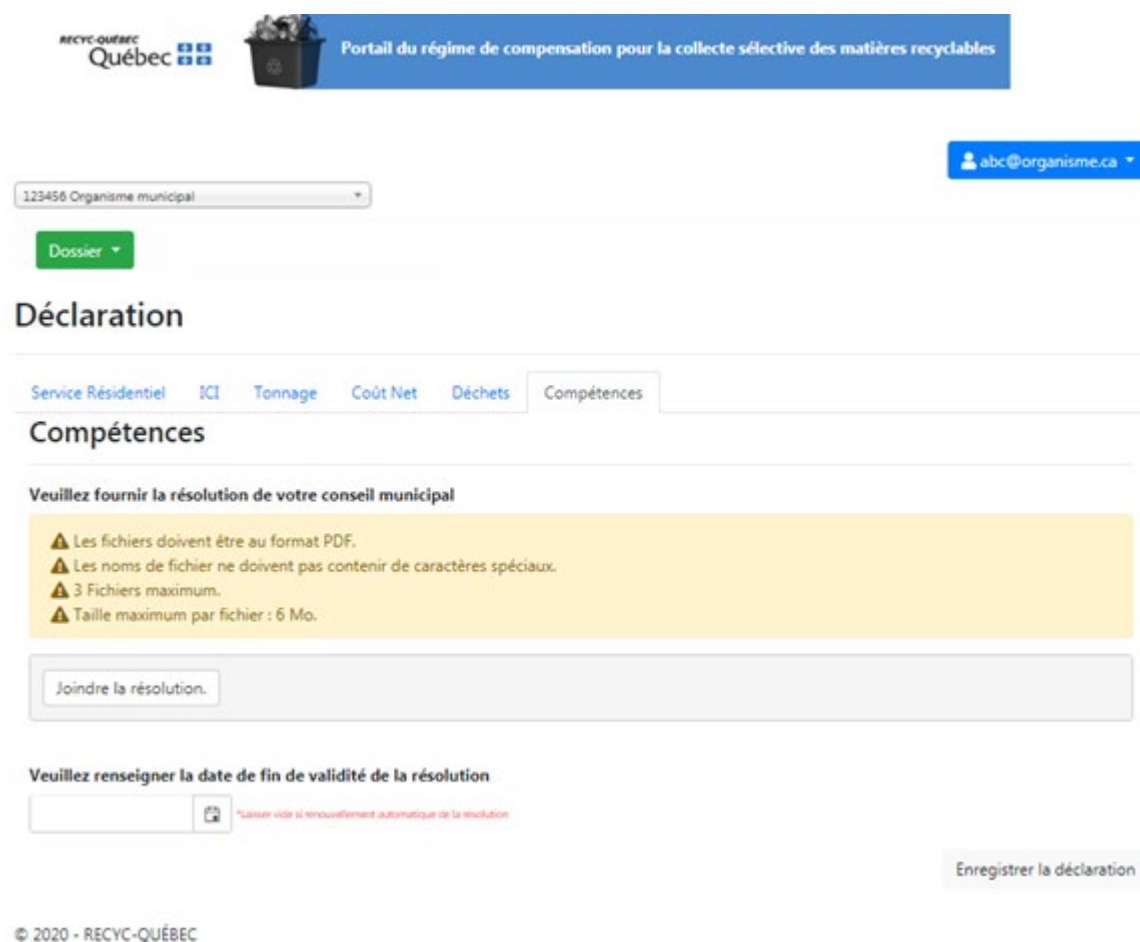


13.6. SECTION COMPÉTENCES

Certains organismes, pour lesquels RECYC-QUÉBEC ne possède pas la ou les dernières résolutions à jour concernant les délégations ou prise de compétences **DOIVENT** transmettre leur résolution relative aux compétences en cliquant sur « *Joindre la résolution* ».

Un maximum de 3 fichiers peut être joint. Les documents doivent être au format PDF et leur nom ne pas contenir de caractères spéciaux. La taille maximale d'un fichier est de 6 Mo.

Si votre résolution à une date de fin de validité, vous devez l'indiquer.



The screenshot shows the RECYC-QUÉBEC portal interface. At the top, there is a blue header with the RECYC-QUÉBEC logo and the text "Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables". Below the header, there is a search bar containing "123456 Organisme municipal" and a user profile button labeled "abc@organisme.ca". A green "Dossier" button is visible. The main content area is titled "Déclaration" and has several tabs: "Service Résidentiel", "ICI", "Tonnage", "Coût Net", "Déchets", and "Compétences". The "Compétences" tab is selected. Below the tabs, there is a section titled "Compétences" with the instruction "Veuillez fournir la résolution de votre conseil municipal". A yellow warning box contains the following points: "Les fichiers doivent être au format PDF.", "Les noms de fichier ne doivent pas contenir de caractères spéciaux.", "3 Fichiers maximum.", and "Taille maximum par fichier : 6 Mo.". Below this, there is a button labeled "Joindre la résolution.". Another section titled "Veuillez renseigner la date de fin de validité de la résolution" has a date input field and a calendar icon, with a note: "*Laisser vide si renouvellement automatique de la résolution". At the bottom right, there is a button labeled "Enregistrer la déclaration". The footer contains the text "© 2020 - RECYC-QUÉBEC".



13. Soumission de la déclaration

Avec un accès administrateur ou approbateur, vous aurez accès au bouton « Soumettre » situé dans le coin inférieur droit du formulaire. Ce bouton n'apparaît que lorsque le formulaire est complété.

The screenshot displays the RECYC-QUÉBEC portal interface. At the top left is the RECYC-QUÉBEC Québec logo. To its right is a blue banner with a trash bin icon and the text "Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables". Below this, a user profile dropdown shows "abc@organisme.ca". A search bar contains "123456 Organisme municipal". A green "Dossier" button is visible. The main heading is "Déclaration", with tabs for "Service Résidentiel", "ICI", "Tonnage", "Coût Net", "Déchets", and "Compétences". The "Compétences" tab is active, showing the heading "Compétences" and a sub-heading "Veuillez fournir la résolution de votre conseil municipal". A yellow warning box lists requirements: files must be PDF, names must not contain special characters, a maximum of 3 files, and a maximum size of 6 Mo per file. Below this, a file upload area shows a "Joindre la résolution" button, a "Téléchargement terminé" status, and a file named "test.pdf" (83.07 KB). Another sub-heading asks for the resolution's validity date, with a date field set to "2023-03-31" and a calendar icon. A note states: "*Laisser vide si renouvellement automatique de la résolution". At the bottom right, there are two buttons: "Enregistrer la déclaration" and "Soumettre la déclaration", with a mouse cursor pointing to the latter. The footer includes "© 2020 - RECYC-QUÉBEC".

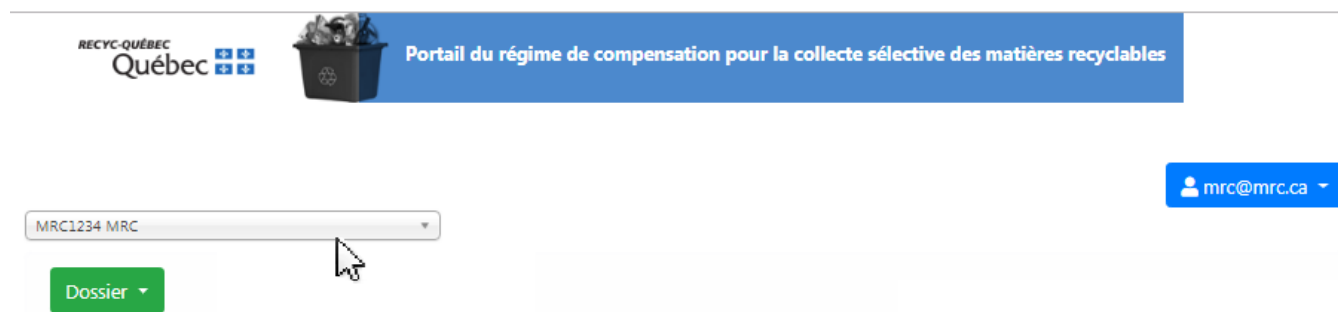
À noter qu'après avoir soumis votre formulaire de déclaration, il ne vous sera plus possible de modifier les renseignements fournis dans la déclaration. Dans le cas d'une erreur ou d'une omission, veuillez communiquer avec RECYC-QUÉBEC au 514-352-5002 poste 2279 ou par courriel au portailqmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Une fois la déclaration soumise, vous aurez accès à la Synthèse de votre déclaration via le menu principal.



14. Utilisateur avec plusieurs déclarations

Pour les utilisateurs devant compléter plus d'une déclaration, il vous est possible de changer d'organisme via le menu déroulant situé dans le coin supérieur gauche. Vous n'avez pas besoin de plusieurs accès au Portail. Un seul suffit.



En tout temps, vous pouvez voir pour quel organisme vous complétez une déclaration.



Précisions

Les organismes municipaux qui offrent des services différents d'une municipalité à l'autre sont invités à apporter les précisions nécessaires dans la zone « Commentaire » située au bas de chaque section du formulaire.



15. Historique

Cette page vous permettra de consulter les déclarations des années antérieures que vous avez soumises. Vous pouvez sélectionner l'année de déclaration et consulter les anciennes déclarations depuis 2014.




Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables


MRC1234 MRC

mrc@mrc.ca

Dossier

Sélectionner l'année de déclaration : 2018  **Afficher**

Historique

 Imprimer la déclaration

Service résidentiel

Services

Type d'unité d'occupation	Service offert	Type de collecte	Collectes / année
Unifamiliales	<input checked="" type="checkbox"/>	2 Pêle-mêle	26
Plex	<input checked="" type="checkbox"/>	2 Pêle-mêle	26
Multiplex	<input checked="" type="checkbox"/>	2 Pêle-mêle	52
Saisonniers (Chalets, etc...)	<input checked="" type="checkbox"/>	2 Pêle-mêle	26

Collectes

Type d'unité d'occupation	Nombre de portes	Manuelle		Semi-mécanisée	Mécanisée		Total desservi
		Sacs	Petits bacs	Bacs roulants	Bacs roulants	Conteneurs	



16. Références

Cette page comporte tous les documents et outils nécessaires afin de compléter adéquatement votre déclaration.



The screenshot shows the top navigation bar with the Recyc-Québec logo and the text 'Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables'. Below this is a search bar containing 'MRC1234 MRC' and a user profile dropdown for 'mrc@mrc.ca'. A green 'Dossier' button is visible. The main content area is titled 'Références' and contains a list of links:

- [Guide de l'utilisateur](#)
- [Lexique](#)
- [Questions et réponses](#)
- [Date limite pour produire la déclaration](#)
- [Modèle de rapport de l'auditeur indépendant](#)
- [Formulaire de déclaration des coûts net](#)

© 2020 - RECYC-QUÉBEC



17. Aide

Cette page comporte toutes les informations nécessaires afin de nous contacter.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/collecte-selective-municipale/regime-de-compensation>

Support pour le portail du Régime de la compensation

Pour nous appeler

514-352-5002 Extension : 2279 Sans frais : 1 866 523-8290

Pour nous envoyer un courriel

portailgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Sites Web

RÉCYC-QUÉBEC <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>

Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

BONNE DÉCLARATION !

